

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 4 FEVRIER 2015

Compte Rendu sommaire
Affiché en exécution de l'article L 121-17 du Code des Communes

Mercredi 4 février 2015 à 20 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Monsieur Michel LASSOT.

La séance a été déclarée ouverte à 20 h 35

Monsieur André PETIT a été nommé secrétaire de séance.

I – SMACL : REMBOURSEMENT INDEMNITES A. LAFORET & A.DUPONT.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte l'encaissement :

- De 2 chèques de La SMACL, remboursement maladie de mesdames Angélique LAFORET (période du 15.10.2014 au 25.11.2014) & Annick DUPONT (période du 01.10.2014 au 31.12.2014) :
 - chèque n°6788427 du 03/12/2014 de 1570.60 €.
 - chèque n°6798477 du 07/01/2015 de 1396.50 €.

II – REMPLACEMENT RADIATEUR ECOLE (GARDERIE) : DEVIS.

Monsieur le Maire présente, à l'assemblée, un devis pour le remplacement d'un radiateur à l'école (salle garderie) :

- DEPAN'GAZ FIOUL de Marcigny :
 - ☞ 1 999.00€ HT soit 2 398.80€ TTC ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré :

- **Accepte** le devis de la société 'DEPAN'GAZ FIOUL de Marcigny' pour le remplacement du radiateur à l'école (salle garderie),
- **autorise** Monsieur le Maire à passer ladite commande,
- **dit** que cette dépense sera à prévoir au budget 'commune 2015', section d'investissement.

III – REFECTION TOITURE SALLE POLYVALENTE : DEVIS.

Monsieur le Maire présente, à l'assemblée, deux devis pour le suivi et l'entretien du toit de la salle polyvalente.

- RIALIN Jean-Luc de Digoïn :
 - 8 983.50€ HT soit 9 881.85€ TTC ;
- SARL VERNISSE de Chassenard :
 - 3 354.00€ HT soit 4 024.80€ TTC ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré :

- **Accepte** le devis de la société 'SARL VERNISSE de Chassenard' pour le suivi et l'entretien du toit de la salle polyvalente,
- **autorise** Monsieur le Maire à passer ladite commande,
- **dit** que cette dépense sera à prévoir au budget 'commune 2015', section d'investissement.

IV – BULLETIN MUNICIPAL : PRIX DE L'ENCART PUBLICITAIRE.

Afin de financer une partie du bulletin municipal qui sera édité en mars, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des présents, que l'encart publicitaire sera facturé aux intéressés :

- ☞ 30€ pour un format de 90 x 60 MM.

V – BULLETIN MUNICIPAL : CHOIX DE L'IMPRIMEUR.

Après étude des devis, et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de retenir la proposition faite par NEUVILLE IMPRESSION qui procédera à la réalisation et à l'impression du bulletin municipal qui sera édité en 2015 pour un montant de 1250.00€ HT pour 500 exemplaires.

VI – ASSAINISSEMENT COLLECTIF : DEVIS POMPE POSTE DE RELEVAGE.

Monsieur le Maire présente, à l'assemblée, un devis demandé au SIVOM de la Sologne Bourbonnaise pour le remplacement d'une pompe du poste de relevage, suite à une panne survenue en décembre 2014 sur le réseau assainissement collectif du bourg.

- SARL AUTUN MOTEURS ELECTRIQUES de Paray-le-Monial :
 - 3 012€ HT soit 3 614.40€ TTC ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré :

- **Accepte** le devis de la société 'SARL AUTUN MOTEURS ELECTRIQUES de Paray-le-Monial' pour effectuer le remplacement de la pompe du poste de relevage du réseau assainissement collectif du bourg de la commune,
- **autorise** Monsieur le Maire à passer ladite commande,
- **dit** que cette dépense sera à prévoir au budget 'commune 2015', section d'investissement.

VII – CLASSE DECOUVERTE ECOLE : DEMANDE DE SUBVENTION.

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée d'un courrier déposé par Madame la directrice de l'école publique de Chassenard, sollicitant la commune de bien vouloir les aider financièrement pour réaliser leur projet pédagogique sur le thème de la ferme : 3 jours et 2 nuits à Saint-Front en Haute-Loire.

Le Conseil Municipal, à la majorité des présents, après en avoir délibéré :

- **Accepte** de participer financièrement à hauteur de 2 500€ couvrant les frais de transport annoncés par Madame la directrice de l'école publique de Chassenard pour le projet pédagogique sur le thème de la ferme à Saint-Front en Haute-Loire.

COURRIERS DIVERS :

QUESTIONS DIVERSES :

- Mise en place d'un distributeur de pain sur le parking communal.

FIN DE SEANCE : 22 h 00.

Le Maire
Michel LASSOT

